

## Informations concernant le choix des options / FST

Octobre 2019

Les options pédopsychiatrie et psychiatrie de la personne âgée, et les FST dont la FST d'addictologie peuvent se faire **au cours de la phase d'approfondissement de votre DES de psychiatrie en fin de 2de ou de 3ème année.**

Parmi les **Formations Spécialisées Transversales (FST)**, sont proposées Addictologie, Sommeil, Nutrition Appliquée, Douleur, Pharmacologie médicale / thérapeutique, Expertise médicale - préjudice corporel.

Pour ce faire, il faut envoyer **une lettre de motivation faisant apparaître le projet professionnel et un CV** à

- pour la PEA : **Pr Marie-Rose MORO** [marie-rose.moro@aphp.fr](mailto:marie-rose.moro@aphp.fr) et [sophie.wery@aphp.fr](mailto:sophie.wery@aphp.fr)
- pour la PPA **Pr Frédéric LIMOSIN** [frederic.limosin@aphp.fr](mailto:frederic.limosin@aphp.fr)
- pour la FST d'addictologie **Pr Michel LEJOYEUX** [michel.lejoyeux@aphp.fr](mailto:michel.lejoyeux@aphp.fr) et [sylvie.dauverne@aphp.fr](mailto:sylvie.dauverne@aphp.fr)
- pour la FST sommeil **Pr Marie-Pia d'ORTHO** [marie-pia.dortho@aphp.fr](mailto:marie-pia.dortho@aphp.fr)
- pour la FST nutrition appliquée **Dr Francisca JOLY** [francisca.joly@aphp.fr](mailto:francisca.joly@aphp.fr)
- pour la FST Douleur **Pr Valeria MARTINEZ** [valeria.martinez@aphp.fr](mailto:valeria.martinez@aphp.fr)
- pour la FST Pharmacologie médicale / thérapeutique **Pr. Christian FUNCK-BRENTANO** [christian.funck-brentano@aphp.fr](mailto:christian.funck-brentano@aphp.fr)
- pour la FST Expertise médicale-préjudice corporel **Pr Lionel FOURNIER** [lionel.fournier@aphp.fr](mailto:lionel.fournier@aphp.fr)

Et pour toute option/FST, le dossier doit être envoyé au **Pr Caroline DUBERTRET** en mettant en copie [christine.massy@aphp.fr](mailto:christine.massy@aphp.fr) et à **votre responsable universitaire** selon votre faculté (que vous avez rencontré pour le CFPP auprès de qui il faudra l'actualiser si besoin).

Pour choisir une option/FST, ce dossier doit être envoyé 2 mois après le début du semestre précédant celui pendant lequel vous pourrez suivre cette formation (**avant le 30 juin de l'année en cours**). L'inscription des étudiants se fait dans la limite de places disponibles sur classement des dossiers.

Les stages de l'option sont tous les stages validant pour la PEA et la PPA, il n'existe aucun poste réservé et vous choisissez en fonction de votre ancienneté et rang de classement à l'internat.

Pour les FST, les postes sont ouverts spécifiquement en plus des stages proposés dans votre cursus d'origine et en fonction du nombre d'inscrits.